

Heureuse nouvelle : non lieu pour l'agriculteur de Longré qui a tué son cambrioleur

écrit par Maxime | 15 août 2024



Après deux ans de cauchemar judiciaire, l'agriculteur, père d'une fillette qu'il tentait aussi de protéger lors du cambriolage de son domicile, qui avait tué l'un des

cambricoleurs vient enfin d'obtenir un non-lieu.

2 ans de procédure, après garde-à-vue, pour un homme qui a défendu sa maison, c'est quand même excessivement long.

2 ans de tracasseries à se demander s'il allait finir en prison ou non.

On est loin de la doctrine du château en vigueur dans les Etats les plus républicains des Etats-Unis...

Dans ces Etats, la question aurait plutôt été réglée en 2 heures qu'en 2 ans.

Mais on est en France, pays décadent aux valeurs inversées... où le cambrioleur de nuit est considéré comme un être éminemment respectable par les gens qui nous gouvernent.

2 ans dans une vie... ce n'est quand même pas rien. 2 ans pour un homme qui a une petite fille de 3 ans... 2 années gâchées par ce tracasseries qui se rajoute sans doute à tous ceux que l'on peut connaître en tant que père d'un jeune enfant, en tant qu'agriculteur dans une circonscription qui a reconduit lors des législatives la députée RN Caroline Colombier.

Bravo Monsieur pour votre courage...

Cette affaire a peut-être joué un rôle important dans le basculement de la circonscription du PS au RN en juin 2022...

En effet c'est au printemps 2022 que les faits ont eu lieu dans ce village de Charente limousine et la famille du cambrioleur s'était portée partie civile contre le père de famille.

Cambricoleur de nationalité étrangère...

<https://resistancerepublicaine.com/2022/04/12/longre-la-famille-du-cambrioleur-ose-se-constituer-partie-civile-contre-lagriculteur/>

Vous êtes la France qu'on aime !

Le Charentais avait effectué un premier tir de sommation avant d'abattre le cambrioleur.

L'agriculteur qui a tué un cambrioleur dans sa maison de Longré (Charente) en 2022 a finalement bénéficié d'un non-lieu. La justice a estimé que le trentenaire, qui se trouvait ce soir-là avec sa fille de 3 ans, a agi en état de légitime défense.

La justice a rendu sa décision. La juge d'instruction du tribunal d'Angoulême ([Charente](#)) a récemment prononcé un non-lieu dans [l'affaire du cambrioleur tué par un agriculteur il y a deux ans](#). Ce dernier a bénéficié de la présomption de légitime défense, rapportent [Le Parisien](#) et [20 Minutes](#).

« J'ai flippé »

Les faits remontent au 25 mars 2022. Ce soir-là, le jeune céréalier d'une trentaine d'années se trouvait dans sa maison de Longré avec sa fille de 3 ans. Il dormait déjà lorsqu'il a entendu le bruit d'une vitre qui se brise. « Là, j'ai flippé. J'ai vu depuis l'escalier qu'ils étaient deux, peut-être trois. Alors j'ai regardé ma petiote dans sa chambre, et j'ai attrapé ma carabine », avait-il confié à nos confrères franciliens quelques mois après les faits.

Craignant pour la vie de sa fille, le trentenaire a d'abord effectué un tir de sommation pour faire fuir les cambrioleurs et alerter ses voisins. Mais les intrus sont restés. Alors il a rechargé son fusil puis a tiré dans leur direction. « Là, ils sont partis en courant. J'ai refermé la porte en vitesse avant de prévenir mes proches », a ensuite expliqué le jeune homme. Touchée au niveau du poumon, la victime a été abandonnée sur le parking des urgences de l'hôpital de Ruffec. Elle a rapidement succombé à ses blessures.

Un « soulagement »

Il s'agissait d'un Serbe de 43 ans. Condamné par la justice italienne à 23 ans de prison pour assassinat, il n'avait encore jamais été interpellé en France malgré de nombreux vols. L'homme faisait l'objet d'un mandat d'arrêt européen lorsqu'il a trouvé la mort. Quant à la justice française, elle a estimé que l'agriculteur, qui avait été mis en examen pour meurtre, se trouvait en situation de légitime défense. La présence de sa fille dans la maison et le premier tir de sommation ont joué en sa faveur.

Interrogé par nos confrères, le Charentais a évoqué un « soulagement » après l'arrêt des poursuites le concernant. Encore choqué par cette affaire, il a décidé de quitter cette maison qui fut le théâtre d'un drame et sur laquelle les scellés ont désormais été levés.